

ASSEMBLÉE DU DÉSERT 2013

Dimanche 1er septembre 2013

Allocution de Séverine PACTEAU-de LUZE

historienne

"NOUS IRONS PRECHER ET PRIER DANS LES BOIS. DIEU NOUS ENTENDRA PARTOUT".

- Les assemblées au désert, les assemblées à ciel ouvert événements ponctuels imposés par la violence royale, sont devenues des éléments structurants de l'histoire et de l'identité protestantes. Des témoignages très divers l'attestent, ainsi lorsqu'on interrogeait François Mauriac le grand intellectuel catholique, sur ce qu'il connaissait de l'histoire du protestantisme, il avait coutume de répondre "les camisards et les assemblées du désert" ajoutant qu'il savait ceci grâce à un manuel d'histoire employé dans les écoles catholiques de la fin du XIXe siècle. Différente, bien sûr, est la vision des assemblées que livrait l'historien Jules Michelet dans les années 1860 ; dans son "Histoire de France aux XVIIe et XVIIIe siècles" ; il évoque ces rencontres comme " un roman nocturne et furtif..., vieilles carrières, antres, cavernes, les lieux sauvages et désolés d'horreur biblique, cette poésie ne faisait pas peu pour maintenir ces âmes sombres dans le culte de leurs pères". Plus largement, lequel d'entre nous -protestant des Cévennes ou d'ailleurs- n'a pas présent à l'esprit cette gravure, réalisée au début du XIXè siècle d'après une oeuvre du peintre Joseph Boze, qui représente une assemblée dans la carrière de Lecques, sous l'oeil vigilant des guetteurs ?

- Comment et pourquoi sont nées ces assemblées ? quel en était le déroulement ? Pourquoi venons nous toujours en 2013 nous rassembler sous les châtaigniers de Mialet , le premier dimanche de septembre ? Cette pratique, pour sympathique et conviviale qu'elle soit, a-t-elle toujours un sens ? Comment des protestants, réputés individualistes, persistent-ils collectivement dans une démarche jugée surannée par certains, déplacée par d'autres qui y détectent même des ressemblances avec un pèlerinage,, appréciation qui ferait se retourner les réformateurs dans leurs tombes.

Force est de constater pourtant que les protestants du XXIe siècle prennent goût aux assemblées à ciel ouvert, puisqu'aussi bien en 2009 à Strasbourg, ils ont fait par ce biais la fête, qu'ils la feront à nouveau à Paris dans quelques semaines, sans oublier le "Grand Kiff" rassemblement des jeunes qui vient de se tenir à Grenoble.

Avons-nous donc changé de repères et de culture ?

I. Se rassembler dans des lieux écartés -au désert- en France entre 1685 et 1787, époque où le protestantisme est interdit d'exercice, c'est signifier avec courage et opiniâtreté qu'au delà des dispositions prises par Louis XIV, la religion réformée continuait à exister malgré l'obligation faite aux pasteurs de s'exiler et celle faite aux fidèles de devenir des nouveaux convertis. L'édit de révocation du 18 octobre 1685 avait pour but de juguler la transmission de la religion prétendue réformée, afin d'éradiquer celle-ci ; les abjurations ont, d'ailleurs, été massives et les dragonnades n'y ont pas été étrangères. Pourtant, avant même la fin de l'année 1685, des assemblées se réunissent en Cévennes, puis dans le courant de l'année 1686 -en particulier à Pâques- dans bien d'autres lieux du royaume. Elles sont dûment sanctionnées par les autorités ; les évêques et le bas clergé encouragent leurs ouailles à la délation, les intendants et les gouverneurs répriment avec fermeté ces rassemblements. Ce qui pourrait étonner, c'est moins l'existence de ces assemblées à ce moment précis où elles sont une réponse à une violence d'Etat immédiate, que leur maintien pendant tout le XVIIIe siècle par des générations qui, elles, n'ont pas connu l'expérience spirituelle et physique de se voir interdire de religion, mais sont nées dans une société d'où le protestantisme était banni. En effet, après la mort de Louis XIV en 1715 et alors que les espoirs de clémence mis dans le Régent s'estompent, puis après la déclaration royale de 1724 qui confirme l'interdiction des assemblées, ces dernières se multiplient et se déroulent partout de façon similaire. De façon parallèle et sans concertation, elles se ritualisent. Il est vrai que pour les protestants des décennies 1685-1787 fréquenter une assemblée au désert, avait une signification biblique précise ; cela renvoyait à la longue marche périlleuse des Hébreux vers la Terre promise (Exode 13 et 16), aux épreuves endurées par David face à Saül dans le désert de Mahon (I Samuel 23), aux appels du prophète Osée à la repentance, comme aux textes évangéliques dans lesquels Jésus est tenté dans le désert et naturellement à l'épître aux Hébreux (11-35). Le "désert" est symbole de périls inéluctables, de mortification et de désespoir, de faiblesse, mais il est aussi la recherche d'un chemin, la quête obstinée d'une espérance, tous ces thèmes qui sont constamment repris dans les prêches.

- Les assemblées se tiennent dans des grottes, des combes, des forêts, des endroits retirés mais qui doivent être accessibles à un grand nombre, posséder plusieurs issues et de ne pas être éloignés de sources. Elles ont souvent lieu à la tombée de la nuit, éclairées par de sommaires torches de résine et sont fréquentées par les croyants venus des localités et hameaux les plus proches et quelquefois de plusieurs lieues à la ronde. Elles débutent toujours par un temps d'exhortations et de lectures bibliques, confiées à un fidèle local, le régent, c'est-à-dire le maître d'école, ou le chantre souvent, lectures qui sont autant d'occasions d'édification. Ces lectures sont suivies par la Confession des péchés, et par le prêche d'un prédicant ou d'un pasteur, arrivé discrètement sous bonne protection et pour lequel on a dressé une chaire démontable, transportée à dos de mule ou d'âne. Le prédicateur, qui s'il est consacré, a revêtu la robe et le rabat, prêche devant une foule attentive et recueillie de femmes, d'enfants et d'hommes. Il préside la Cène, distribuée dans des plats et des coupes démontables afin d'en faciliter le transport. Il procède aussi aux baptêmes et aux mariages qui, en principe, ont fait l'objet d'annonces préalables. L'assemblée est ponctuée par des chants -en

particulier celui du psaume 51 : "Oh, Dieu, aie pitié de moi dans ta bonté". Chants que l'on entend alentours. Elle est protégée par des guetteurs à proximité immédiate, mais aussi en avant-poste prêts à annoncer la venue de la maréchaussée ou simplement à signaler des mouvements suspects. Ces assemblées dont le lieu et la date sont connus par le bouche à oreille ou par des messages codés, durent plusieurs heures, après lesquelles on s'éparpille discrètement (est-ce réellement possible quand plusieurs centaines de personnes sont réunies ?) et on rentre chez soi ressourcé par l'écoute de la Parole, avec le sentiment d'avoir fait son devoir en obéissant à Dieu plutôt qu'aux hommes, et certainement aussi revigoré d'avoir été entouré par ses coreligionnaires.

Attestées à proximité d'Uzès en 1686, en 1688 à Mialet (l'assemblée de la Beaumelle à l'issue de laquelle il y eut quarante sept prisonniers), en 1689 dans le pays castrais à la Pierre Plantée, en Béarn, en Guyenne entre La Force et Bergerac notamment, en Saintonge à la Combe des Loges, en Poitou et en Vendée autour de Pouzauges, en Normandie ou dans le Vermandois à la Boite à cailloux, elles pullulent de façon incontrôlable bien qu'aux termes de la déclaration royale de juillet 1686, les prédicateurs risquent la mort, les auditeurs l'emprisonnement ou les galères et les nouveaux convertis de l'arrondissement de fortes amendes. Ces dispositions très rigoureuses expliquent le tour quasi romanesque des récits de ces assemblées, dans lesquels il est précisé que les fidèles sont enveloppés dans de grandes capes afin de ne pas être reconnus, que le prédicateur arrive masqué (un masque sous forme de tête d'animal parfois). On lit aussi qu'il prêche le mousquet à la main, et qu'en cas de danger, il enfourche une fougueuse monture ou se fond dans la foule. Personne n'est, naturellement, en mesure de donner son nom. Aucune menace, aucune sanction n'ont pu empêcher la tenue de ces assemblées qui n'étaient ni une subversion, ni un regroupement de personnes armées -comme le soutenaient les autorités- mais l'expression d'une conviction, la réponse à un appel et une nécessité pour se maintenir dans la foi : "Nous irons prêcher et prier dans les bois. Dieu nous entendra partout" disaient déjà les protestants d'Anduze avant la démolition de leur temple. L'historien André Zysberg a bien montré dans ses travaux que la majorité des "galériens pour la foi" avaient été condamnés pour « crime d'assemblée », et non pas pour avoir cherché à sortir du royaume.

II. La précocité et la fréquence des assemblées ont tôt mis en évidence les problèmes dûs à l'absence de pasteurs. Les protestants qui fréquentaient les assemblées étaient de condition très modeste, paysans comme la majorité des sujets du roi, ou parfois artisans : filateurs, corroyeurs, tonneliers. Peu instruits, les prédicateurs improvisés répétaient lors des rencontres les textes des prières et des exhortations, sans forcément être en mesure de les interpréter ou les adapter aux circonstances. Deux hommes ont compris qu'il fallait remédier à ces carences : Claude Brousson et Antoine Court. Le premier, avocat nîmois, revenu du Refuge suisse, parcourt dans la clandestinité le royaume pour exhorter ses coreligionnaires au

courage, à la fermeté et au calme. Il leur demande d'éviter toute parole ou acte portant ombrage au roi. Lui-même rédige de multiples sermons qui, recopiés, pourront être utilisés pour d'autres assemblées. Le message de Brousson est clair ; s'il faut éviter le recours à la violence, il faut aussi maintenir le culte public. Il le précise dans son ouvrage "De la nécessité des saintes assemblées" (1691), et il pose cette question essentielle : "Dieu nous ordonne de nous assembler au nom de son fils et cependant votre Majesté nous le défend. Dieu le veut et votre Majesté ne le veut point. A qui devons nous obéir" ? Il est clair que nulle volonté de sédition ne peut lui être imputée et pourtant plus de cent trente prédicants ou pasteurs seront exécutés entre 1685 et 1787. Après la mise à mort de Brousson (1698) et une fois terminée la période camisarde, les assemblées reprennent ; telle-celle de la Combe aux Fées (1720), où faute d'avoir pu s'échapper à temps de la grotte où elle se tenait, cinquante personnes sont arrêtées. Antoine Court, tout en animant les assemblées, essaie de mettre sur pieds une Eglise organisée, tenant des synodes. Il s'agit dans cette période dite du Deuxième désert de démontrer que les assemblées ont un lieu spirituel et organique entre elles et qu'elles ne sont pas le fait de quelques esprits exaltés ou égarés. Concrètement, la contrainte et la répression des assemblées continuent, les parlements de Grenoble, Rouen et Toulouse se montrant particulièrement intransigeants, mais celles-ci deviennent de plus en plus régulières et surtout fréquentées ; celle tenue au Fauga, à proximité de Sainte-Foy la Grande, en février 1745 a compté plus de six mille personnes : "On y a fait la quête, distribué et vendu des livres, mangé et bu, la plupart y ayant fait porter des vivres et des sièges" selon le procès-verbal adressé à l'intendant Tourny. En 1753, 8000 personnes se rendent à Rouillac.

On perçoit alors l'impuissance des autorités qui malgré les traitements odieux infligés à ceux ou celles, des enfants parfois, qui sont arrêtés n'arrivent jamais à en obtenir des renseignements et reçoivent toujours la même réponse, consignée dans les archives : "Ils sont de la R. P. R. dans laquelle ils entendent vivre et mourir, y ayant été élevés par leur père ou mère". Après 1760, dans la période du "Troisième désert", les assemblées se dissimulent de moins en moins, se rapprochent des villes dont les bourgeois les fréquentent désormais. En 1744 déjà, l'évêque d'Uzès se plaignait d'entendre les chants des Psaumes depuis son jardin, et un peu plus tard Lefranc de Pompignan, ancien président de la Cour des Aides de Montauban, rapporte : "Les protestants revenaient du désert en bon ordre, précédés des filles et garçons que le ministre avait mariés et suivis de brigadiers de la maréchaussée..."

On est loin de l'esprit empreint de crainte et de mortification des premières assemblées, mais l'usage du rassemblement à ciel ouvert s'est enraciné, et comme le note Michelet, la répression a aussi abouti chez les protestants privés de personnalité juridique à la prise de conscience qu'ils sont "un peuple" dont non seulement les convictions doivent être respectées, mais aussi l'identité collective reconnue ; c'est une des raisons pour lesquelles au delà de l'Edit de tolérance de 1787 et de la proclamation par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 de la liberté de conscience et de religion, les assemblées à ciel ouvert n'ont pas disparu. Pendant une partie du XIXe siècle et alors que dans bien des

localités de campagne, les temples n'étaient pas reconstruits, l'habitude s'est gardée d'organiser des cultes et rencontres en plein air, en particulier en Cévennes et dans le Midi. Ainsi eut lieu à Alès en 1859 une grande assemblée commémorative du Synode de La Rochelle (1559). Alors qu'elles ont été constitutives de la survie du peuple protestant, ces assemblées en plein air deviennent progressivement des temps forts et vivants du grand mouvement de construction d'une mémoire spirituelle et matérielle protestante. Après l'inauguration en 1911 du Musée du Désert, l'habitude se prend d'organiser, annuellement et suivant un déroulement immuable, une assemblée où après le culte du matin est évoquée la mémoire des prédécesseurs et des héros. Assemblée de Cévenols au départ et inter-protestante, l'Assemblée du Mas Soubeyran a pris progressivement un visage national, puis international (1918 a marqué un tournant à cet égard avec la présence du révérend américain Mac Farland), car l'opposition entre ceux du Refuge -ceux qui sont partis- et ceux de l'intérieur qui ont pris des risques pour fréquenter les assemblées s'est atténuée, heureusement.

Devenue légale, l'assemblée ne s'affadit pas, elle reste un des fondements du peuple protestant, de sa foi et de son devenir. Elle ne s'enferme pas non plus dans l'esprit de victimisation, cher à nos contemporains.

Rien d'étonnant à cela : s'assembler, fréquenter les "saintes assemblées" comme on le faisait déjà aux premiers temps de l'église, c'est participer et apporter sa pierre à l'écoute collective de la Parole et au "service de Dieu" ajoutait Claude Brousson. Aujourd'hui, nous sommes assemblés volontairement, sans contrainte ni menace, dans quelques semaines nous serons, de même, assemblés à Paris. Il est normal pour les membres d'une minorité de prendre plaisir à faire nombre, de l'exprimer et d'affirmer en public leur reconnaissance pour ceux de leurs pères qui ont tenu bon face aux épreuves parce qu'ils savaient, car on le leur avait appris et répété dans les assemblées au désert, que l'Écriture sans cesse écoutée les maintiendrait. Mais il ne saurait pour autant y avoir d'opposition entre un protestantisme du souvenir, de la tradition, des racines qui serait présent aujourd'hui celui que Patrick Cabanel appelle joliment un protestantisme d'arrière-pays "empaysanné , ensauvagé", et un protestantisme des villes et de leur modernité supposée. Toutes nos assemblées, longue chaîne de témoins, sont le visage de l'Église, celle d'hier contrainte et résistante, celle d'aujourd'hui parfois prosaïque, gestionnaire, voire misérabiliste, celle de demain qui parie sur l'unité et l'ouverture et dont nous aimerions qu'elle soit prête à aller de l'avant, joyeuse et porteuse de sens dans un monde dont nous pressentons qu'il s'égare.

Séverine PACTEAU- de LUZE